

IV. ANNONCES

I. Gouvernance et réglementation

Evolution de l'opérateur de l'Etat, Atout France

Le tourisme français est aujourd'hui en pleine mutation, ce qui nécessite d'engager une réflexion autour de la révision des modèles économiques mis en place par les entreprises du secteur et des outils déployés par l'Etat pour accompagner cette mutation. Ainsi, dès la fin des jeux Olympiques et Paralympiques, **la ministre du Tourisme aura mandat pour initier les travaux tenant à l'évolution des missions de l'opérateur d'Etat du tourisme, Atout France** (révision des missions, renforcement des synergies avec d'autres opérateurs, etc.). Une consultation sera initiée en septembre 2024 pour une structuration de réforme proposée par le Gouvernement fin 2024.

Révision de la réglementation tourisme

La réglementation du tourisme a été pensée il y a après de 20 ans, sans révision globale depuis et ce, malgré les mutations du secteur. Afin de l'adapter aux nouveaux défis, sera pris **début 2025 un texte législatif « tourisme » ad hoc destiné.**

II. Attractivité

Extension de la campagne nationale « *Make it iconic* » aux acteurs du tourisme

Marquer les esprits pour les inviter à choisir la France. Tel est l'objectif de la campagne internationale « MAKE IT ICONIC. Choose France » / « MARQUEZ LES ESPRITS. Choisir la France » lancée en octobre 2023 à travers le monde. Cette campagne vise à faire ressortir l'audace et l'esprit d'innovation caractéristiques de la France s'incarnant dans son dynamisme économique, son savoir-faire, sa vitalité culturelle et artistique, sa gastronomie et sa richesse touristique.

Cette campagne s'étend aux acteurs du tourisme qui y prennent part activement depuis plusieurs mois. Peuvent être cités le dispositif d'affichage exceptionnel porté avec Aéroports de Paris au moment du lancement de la campagne (à Orly et Roissy Charles De Gaulle), le travail de co-construction porté par Atout France et Netflix autour de l'iconicité française sur la plateforme ou encore les discussions en cours, pour un déploiement en 2024, avec notamment les Galeries Lafayette, GL Event, Belambra, la SNCF et Paris je t'aime.

Intégration de la thématique « tourisme » aux saisons et années croisées

Depuis 1985, les saisons et années croisées ont fait dialoguer la France avec plus de 100 pays. Centrées à l'origine exclusivement sur les arts et la culture, elles s'ouvrent aujourd'hui à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, à l'économie et à la gastronomie. Les saisons croisées pourront comporter des actions ciblées relatives à la promotion du tourisme culturel entre la France et les pays concernés pour lesquelles les acteurs du tourisme publics et l'Institut français se coordonneront.

Facilitation des procédures de visa

Tourisme chinois - Pour faire face à la reprise de la demande de visas pour tourisme en Chine, les effectifs des services des visas ont été augmentés en 2023 et le sont encore en 2024. **En 2023, ces mesures ont permis de traiter plus de 90 % du total de la demande chinoise** de visas déposés auprès des autorités françaises (traitement d'environ 180 000 demandes pour tourisme et plus de 60 000 visas de court séjour pour affaires). **Une nouvelle mesure sera expérimentée au premier semestre 2025 et vise, dans le portail France-Visas, une saisie et un traitement facilité des demandes de visas présentées par des groupes de touristes chinois.**

Tourisme d'affaires – Dans la lignée du rapport Hermelin, **l'objectif est de faciliter la délivrance de visas de circulation aux touristes d'affaires, tels que les visas de courts séjours à multiples entrées.** Cela permettra aux touristes d'affaires, d'une part, d'entrer et sortir du territoire français pour différents salons rendez-vous d'affaires, sans avoir à demander un visa à chaque entrée et, en continuant également à développer les partenariats avec des acteurs économiques locaux (chambres de commerce, fédérations professionnelles, etc.). Des instructions ont été données au réseau consulaire afin qu'il accorde un traitement prioritaire à ce public et des échanges sont en cours avec le programme « France-Visas », afin de mieux identifier les demandes de visa pour tourisme d'affaires sur la plateforme.

Lancement de la 3^e édition du Sommet destination France en 2025

La seconde édition du Sommet Destination France en janvier 2024 a montré l'intérêt des investisseurs étrangers pour la Destination France et ses projets d'investissements au sein des territoires sur des secteurs comme l'hébergement et la culture. **Dans ce contexte, le Gouvernement annonce la 3^e édition tournée vers la valorisation des projets touristiques régionaux.** A ce titre, la direction générale des entreprises, initiée sous l'égide de la Ministre Olivia Grégoire, un chantier pour recenser d'ici fin 2024 les projets phares d'investissements en vue de les valoriser auprès des investisseurs étrangers et poursuivre ainsi la dynamique d'attractivité de la Destination France.

Pérennisation du programme France Tourisme Tech avec une nouvelle promotion de start-ups

Depuis son lancement en octobre 2023, France Tourisme Tech a permis d'accompagner la montée en puissance de la travel tech en France, de la faire rayonner à l'international et a permis l'émergence de partenariats d'open innovation entre les start-ups du programme et grands groupes. Pour poursuivre cette dynamique de soutien à la travel tech, **le Gouvernement annonce le lancement d'un appel en mai pour recruter la seconde promotion de start-ups intégrant le programme France Tourisme Tech.**

III. Financement

300 M€ de fonds pour le secteur géré par Montefiore

En 2021, en complément des Prêts Tourisme déployés par l'Etat, la Caisse des dépôts et France Assureurs ont mis en place un fonds dédié au tourisme. Son objectif premier a été d'accompagner la relance des activités et des investissements des entreprises du tourisme. Géré par le fonds d'investissement Montefiore et doté de 180 M€, ce fonds a permis la réalisation de seize investissements entre 2021 et 2023.

Fort de son succès, un deuxième fonds tourisme sera lancé en 2024. Complémentaire de la première version, l'objectif de ce nouveau millésime est de participer à la structuration des entreprises du tourisme (TPE-PME) en leur permettant de s'adapter et répondre aux différentes évolutions structurelles du secteur (modernisation et rénovation des outils de travail, accélération de la numérisation, accélération de l'accessibilité, favoriser l'émergence de grosses PME et ETI, adaptation à la transition climatique et énergétique, etc.). Annoncé lors du Sommet Destination France le 11 janvier 2024, sa thèse d'investissement et sa structuration sont désormais achevées :

- Constitué pour une période de cinq ans, le fonds sera doté de **300 M€** et visera à accompagner environ une **vingtaine de projets d'envergure**.
- Il sera proposé à la souscription à la Caisse des Dépôts et Consignations, à l'ensemble des assureurs présents au premier fonds et à de nouveaux investisseurs français et internationaux pour lesquels Montefiore engage les démarches de prospection (Fonds Européen d'Investissements, assureurs, Fonds souverains partenaires de la France notamment). La capacité du fonds pourra augmenter, en considération des partenariats qui pourront être réalisés avec les opérateurs publics, les investisseurs privés nationaux comme étrangers ou bien encore les entreprises du secteur ;
- Une première souscription des investisseurs est prévue au second semestre 2024 et la souscription finale est prévue en 2025.

Pour consulter les détails : <https://montefiore.eu/le-fonds-tourisme-ii-gere-par-montefiore-investment-au-service-la-transformation-du-secteur-du-tourisme-en-france/>

Pérennisation des outils et accompagnement mis en place par Bpifrance et la Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires, à destination du tourisme

Bpifrance

- Pérennisation du dispositif **Prêt Tourisme** déployé par Bpifrance, avec l'appui de la Banque des Territoires avec une capacité supplémentaire de **400 M€ sur les deux prochaines années au bénéfice de 800 entreprises**.
- **Pérennisation du déploiement du programme d'accompagnement « Accélérateurs »** en réponse aux défis du secteur (digitalisation, tourisme durable, pérennisation des modèles de croissance...) en partenariat avec la Banque des Territoires. Après le succès des 5 premières éditions de l'Accélérateur Tourisme & Loisirs (+ de 130 entreprises accompagnées), Bpifrance prévoit d'accélérer en 2025, **une 6^e promotion de 30 nouvelles entreprises touristiques**.
- Poursuite, en partenariat avec l'ADEME, de la décarbonation du secteur et de son adaptation aux risques physiques climatiques. En complément des premiers Diags action climat (Diag Eco-Flux, Diag Décarbon'action, Diag Perf immo ...) largement mobilisés au sein de la filière, Bpifrance déploiera deux nouveaux Diag climat : **le Diag Biodiversité et le Diag Adaptation**.

- Renforcement de la thématique Tourisme dans le cahier des charges du concours Innovation I-Nov, avec une communication dédiée afin de favoriser la candidature de projets innovants spécifiques au secteur (Tourisme Tech).
- Poursuite de la collaboration avec Business France et avec le soutien du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, pour l'accompagnement des start-ups et PME françaises de la Tourisme tech à l'international avec le **lancement d'une mission internationale « Digitalisation du tourisme et de l'événementiel en Amérique du Nord »** après avoir réalisé début 2024 une mission en Allemagne et une autre en Europe du Sud.
- Poursuite des investissements, via les fonds dédiés au secteur du tourisme et des loisirs (FIT et FAST), visant à passer la barre des **300 entreprises investies à fin 2024** pour accélérer le développement et la transformation des acteurs. Sur la période 2024-2028, **100% des sociétés en portefeuilles seront accompagnées dans la TEE et le digital** en mobilisant notamment l'offre d'accompagnement de Bpifrance.

Banque des Territoires

- **Poursuite de l'accompagnement des collectivités territoriales dans la définition de stratégies touristiques prenant en compte les défis de l'adaptation aux changements climatiques des territoires touristiques**, notamment à travers l'élaboration de plans d'actions d'adaptation ou de schémas de résilience autour des enjeux de vulnérabilité. Cet accompagnement sera spécifiquement mené sur les littoraux, l'Outre-mer et les territoires de montagne.
- **Poursuite des investissements en fonds propres pour accompagner la transition du secteur et soutenir des projets touristiques inclusifs, digitaux et durables** sur l'ensemble des territoires, avec une priorité donnée sur la rénovation des offres et l'accompagnement à la revitalisation de destinations touristiques (petite hôtellerie de plein air, thermalisme, solutions numériques, etc.).
- Poursuite, en lien avec l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs économiques, des investissements permettant au **plus grand nombre de partir en vacances à travers la rénovation des offres et l'accompagnement des acteurs du tourisme social**.
- Poursuite en lien avec l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs économiques, des investissements en faveur de la **rénovation du patrimoine et la promotion d'offres culturelles**, notamment par l'innovation et le numérique.
- Poursuite des investissements dans des **solutions de mobilités plus durables et décarbonées pour favoriser l'accessibilité des territoires** et les destinations touristiques.
- **Pérennisation du dispositif Prêt Secteur Public Local - Cohésion Territorial Tourisme** déployé par la Banque des Territoires sur la ressource fonds d'épargne pour **financer les investissements touristiques, notamment la transition durable du secteur sur le très long terme**.

IV. Transition durable

Meilleure visibilité des outils d'aide à la transition écologique

Dès le mois de juin 2024, tous les acteurs du tourisme auront accès à une nouvelle plateforme en ligne leur permettant d'accélérer leur transition durable. Avec www.francetourismedurable.gouv.fr, Atout France (l'ADEME, ADN Tourisme, Les Acteurs du tourisme durable, la Banque des territoires, plusieurs ministères ainsi que les principales

fédérations professionnelles) met à disposition un véritable centre de ressources, où seront réunis tous les aides et outils proposés par une multitude d'organismes, mais également des solutions et bonnes pratiques déjà expérimentées dans le cadre des accompagnements en ingénierie.

En complément, la plateforme proposera un outil d'autodiagnostic gratuit permettant à chacun d'évaluer en 10 minutes son niveau de durabilité et d'avoir accès à des contenus, recommandations de solutions, parfaitement adaptés à ses besoins pour progresser avec renvoi vers les partenaires touristiques territoriaux de proximité concernés.

Accompagnement montagne

Le Conseil National de la Montagne du 2 février 2023, a été l'occasion pour l'ensemble des 6 massifs métropolitains de rappeler l'importance du programme avenir montagnes ingénierie programme et d'en demander la prolongation concernant les volets investissements et ingénierie (2 ans supplémentaires).

Le Gouvernement a annoncé le 5 juillet 2023 la possibilité d'une prolongation du programme Avenir montagnes ingénierie. Une première vague de 30 chefs de projets a été soumise au renouvellement à l'automne 2023. **La seconde vague de 31 chefs de projet sera prolongée en 2024.**

V. Jeux Olympiques et Paralympiques

Création d'un site national et étatique à destination des touristes du monde entier : France.fr

Où retrouver les informations utiles pour préparer mon séjour en France ? Comment choisir un hébergement éco-responsable ? Quelle destination privilégier ? Quel itinéraire réaliser avec ma famille ? Que faire pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques ? C'est pour répondre à toutes ces questions qu'Atout France a entrepris une refonte complète de France.fr, dans l'objectif d'en faire le site vitrine unique de l'offre touristique française à destination des visiteurs internationaux. Une volonté de valoriser les expériences durables à vivre en France, tout en optimisant l'expérience utilisateur.

- 65 itinéraires couvrant l'intégralité des destinations et invitant à la découverte de sites peu connus ;
- Un travel planner, alimenté par l'intelligence artificielle : possibilité aux internautes de renseigner leurs critères de profil (voyage en famille, entre amis, budget...) et de voyages (dates, lieu...) pour que le site suggère un programme de séjour détaillé jour par jour (activités, restauration, hébergement etc.).
- « MarlAnne », le chatbot IA : guide virtuel, elle sera capable de comprendre et de répondre aux demandes des utilisateurs en temps réel, offrant des conseils et des suggestions personnalisés.

A des fins de visibilité, France.fr sera accessible depuis les sites d'Air France et de SNCF Voyageurs.

Renforcement et protection des consommateurs : déploiement de signal conso au sein des gares SNCF et aéroports ADP pendant les JOP.

SignalConso.gouv.fr est une plateforme qui permet de mettre en relation les consommateurs et les professionnels afin de leur signaler sous l'œil de la répression des fraudes (DGCCRF) leur problème de consommation et de rechercher un règlement à l'amiable. **Plus de 400 000 personnes l'utilisent déjà, soit via internet soit via son application téléchargeable sur smartphone.**

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, une version anglaise a été mise en ligne pour aider les visiteurs non francophones qui rencontreraient des difficultés : voyage ou réservation annulée, suppléments injustifiés, prix non affichés etc.

Afin de faire connaître ce service, qui répond à la fois à un objectif de protection des consommateurs et de qualité d'accueil des touristes, des partenariats sont développés avec Atout France, la SNCF, Aéroports de Paris et plusieurs grands acteurs privés du commerce et du tourisme. A l'été, SignalConso sera déployé dans **(i) 64 gares au sein de 686 faces d'affichage dont 248 en Ile-de-France et (ii) dans les aéroports de Paris au sein des 10 espaces tourisme implantés au cœur de nos terminaux en sortie des salles de livraison bagage.**

Engagements des acteurs dans l'amélioration de l'offre touristique française

Confédération des acteurs du tourisme (CAT) - Dans l'optique des Jeux, les vingt organisations professionnelles réunies au sein de la CAT, rassemblant toute la chaîne de valeur du tourisme, ainsi que les acteurs territoriaux du tourisme regroupés au sein d'ADN Tourisme ont souhaité définir une charte d'engagements en faveur de la qualité de l'accueil et du service et d'un tourisme durable, inclusif et responsable.

Ces engagements sont également pris à l'aune de l'héritage des JOP 2024, en capitalisant sur les avancées nombreuses permises ou révélées par les Jeux, notamment dans le domaine du tourisme sportif, qui doit être consacré comme un véritable levier de croissance de l'industrie touristique française, ou encore s'agissant de la filière événementielle, qui peut bénéficier des acquis des JOP 2024 dans l'amélioration de l'expérience client, notamment pour les personnes en situation de handicap.

L'objectif de cette charte d'engagements est de renforcer l'attractivité de l'industrie touristique, des métiers qui la composent, des territoires touristiques, mais également de positionner la France comme destination touristique de premier plan en termes de qualité de service.

Consultez la charte : <https://www.acteursdutourisme.fr/charteengagementsJOP2024>

My-ParisJet'aime - En parallèle, dans une volonté d'harmonisation des initiatives, le Manifeste de l'hospitalité mis en place MyParisJeT'aime sera déployé au sein des régions, notamment avec les offices de tourisme de Lille et Marseille.

VI. Emploi

Intégration de certains métiers de l'hôtellerie et de la restauration dans la liste des « métiers en tension »

Les concertations sur l'actualisation de la liste des métiers en tension et les zones géographiques concernées, aujourd'hui fixée par arrêté du 1^{er} avril 2021, seront prochainement initiées dans chaque région dans l'optique d'une publication au mois de juillet 2024. **Dans ce cadre, une attention particulière sera portée sur les métiers du secteur HCR, sur la base des données statistiques et des besoins remontés par la DARES et France Travail.** A ce stade, sont par exemple identifiés, selon les régions, les métiers suivants : cuisiniers, serveurs de cafés restaurants, aides de cuisine, ou encore employés de l'hôtellerie.

Pérennisation de la semaine des métiers du tourisme en 2025

Instaurée en avril 2023 et reconduite en mars 2024, la Semaine des métiers du tourisme a permis de mettre en lumière la grande diversité des métiers du secteur, et ainsi de pourvoir une partie des emplois vacants et de favoriser les entrées en formation. Fort de ce succès, **le Gouvernement poursuit son objectif de reconquérir les talents dans le secteur touristique français et annonce la tenue d'une 3^{ème} édition de la Semaine des métiers du tourisme au 1^{er} trimestre 2025.**

Refonte de la Conférence des Formations d'excellence au tourisme (CFET)

Créée en 2015 par 4 ministères³, la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, et avec la contribution d'Atout France et de l'Institut Français du Tourisme, la CFET a pour ambition de renforcer l'adéquation entre les contenus des formations et les besoins des entreprises du secteur, ainsi que de promouvoir au niveau national et international les formations françaises labellisées du tourisme et de la gastronomie afin d'encourager les talents étrangers à venir étudier en France.

A ce jour, une trentaine de formations d'excellence dans le domaine du tourisme portées par une vingtaine d'établissements publics et privés ont reçu le label de la CFET.

Le Gouvernement annonce la refonte de la CFET d'ici la fin d'année 2024, selon les axes suivants :

- Renforcement des liens autour des réseaux d'écoles déjà structurés (le public réseau des Ecoles universitaires du tourisme et le réseau privé *Top French Hospitality and Tourism Schools*), des entreprises et des régions ;
- Construction d'une nouvelle feuille de route centrée sur la promotion de la formation française à l'international et la mise en œuvre de partenariats stratégiques entre le réseau académique et les entreprises.

³ Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, ministère de l'Éducation Nationale, ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, et ministère de l'Economie et des Finances